

Délibération Du Conseil d'Administration

Séance du 19 mai 2025

Président de séance : Monsieur Poisson, Président

Présents :

Représentants des élus : Mesdames Cormier, Duval, Pinçon, Monsieur Perrier

Représentants des associations : Mesdames Ruault, Saudrais, Monsieur Guilmeau

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Garnier pouvoir à Madame Ruault

Objet : Approbation du compte de gestion du CCAS 2024 dressé par Madame LURSON, receveur

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur POISSON.

Après s'être fait présenté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité le compte de gestion 2024 du CCAS

Le Président
G. POISSON

